



Compte-rendu du groupe de travail Dessinateurs 04 février 2011

USE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

Groupe de travail dessinateurs

2011-02-04

CFDT Paquelin ,Camé, Bouin
FO J.M. François, R.Gaina
CGT J-François Huguenin-Virchaux, D Horeau
Adm Le Guern, Nigon, Balestra (Grec), Mousseron, Gamba

Rencontre sur les fonctions et les compétences

Tout d'abord l'administration reconnaît le retard pris pour l'organisation de cette nouvelle rencontre après celle du mois de mai. Malgré tout il n'y a rien de bien nouveau si ce n'est la mise à jour des statistiques du corps.

Nos interlocuteurs rappellent :

- les points d'information suite à l'étude du CEDIP.
- La priorité affichée aux fiches de postes, métiers, compétences.

Concernant le positionnement des dessinateurs il convient pour eux :

- d'identifier et de graduer la difficulté,
- de prévoir des formations à priori plutôt longues,
- d'identifier l'existant et, l'ensemble des possibilités de (re)positionnement possible. Il s'agit maintenant de pérenniser la démarche à partir des emplois identifiés. Depuis la dernière rencontre il est ajouté dans les postes ouverts les emplois en rapport avec la police de l'environnement et la police de l'eau. Dans ce seul domaine 26 métiers sont identifiés. Elle précise que le travail dans les départements doit être conduit en Interaction entre les DDT, DREAL et autres conseillers CVRH.

Commentaires CFDT : ce travail d'interaction ne semble pas aller de soi sur le terrain. Les préoccupations des services concernés sont loin de se concentrer sur les personnels dessinateurs. Loin aussi de conduire toutes les démarches utiles et plus particulièrement celles qui associeraient les dessinateurs et les représentants des personnels à leur avenir professionnel.

Connaissance des postes

Le logiciel « Visio M » permet de fixer la connaissance des métiers possibles et des disponibilités sur le territoire des personnels concernés.

L'administration propose d'affiner son étude sur 13 métiers pour être représentatifs des mesures à prendre pour réussir les (re)positionnements éventuels. L'objectif est bien de rester dans la fonction publique de l'Etat. Malgré tout à la lecture des endroits où sont localisés les dessinateurs il est à craindre des mobilités.

L'administration indique que le but n'est pas de forcer les agents à bouger. Mais, pour cela, il convient de bien identifier dans les services les postes libres et ceux qui vont se libérer.

Statutaire

L'administration rappelle que ce groupe de travail est orienté exclusivement sur les métiers et les compétences. Le statutaire n'est pas dans ses compétences.

Commentaire CFDT : pourtant, et nous l'avions déjà relevé en mai, la plupart des postes identifiés pour ces (re)positionnements relèvent bien de la catégorie B. L'administration devra en convenir et ouvrir ce chantier. Nous sommes intervenus sur la nécessaire prise en compte du corps des dessinateurs dans la fusion de la catégorie B. Les mêmes demandes s'expriment pour le corps des Experts Techniques.

Formation

Il y a manifestement, dans ces processus, une grande attention à porter à la formation. C'est loin d'être le cas dans la plupart des services au vu des inscriptions constatées.

Une circulaire, en date du 21 décembre signée par le SG, a été adressée aux services sur ces formations aux nouveaux métiers.

http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO20111/met_20110001_0100_0016.pdf

Le faible état des inscriptions est confirmé. Nous avons pointé ensemble quelques raisons :

- Circulaire non portée à la connaissance des agents;
- Choix des services en matière de priorité ou d'utilisation des crédits formation;
- Se former oui mais pourquoi faire ensuite ?
- Les difficultés de prise en charge des frais de missions et annexes;
- Le rapport des agents aux formations parfois vécus comme difficiles, perturbantes;

Commentaires CFDT : Nous marchons à l'envers. Il a été décidé, au niveau central dans la précipitation, d'abandonner l'Ingénierie Public concurrentielle. S'interroger sur les conséquences de cette décision sur les personnels concernés et assurer ainsi une meilleure prise en charge de leur accompagnement était un préalable indispensable. C'est le sens de nos demandes récurrentes d'études d'impact des décisions prises ! Les agents en DDT ne peuvent pas se projeter dans l'avenir alors, pourquoi se former si demain il faut bouger (quid RH 2013).

Propositions

Nous sommes intervenus pour proposer de privilégier l'organisation des formations au niveau local. En effet pour nous, les contraintes des déplacements des agents sur les sites des écoles de formations à Aix ou valenciennes ne favoriseront pas un haut niveau de participation.

Conclusion

Ce groupe de travail sur les compétences atteint ses limites. Les réflexions conduites au niveau central sont loin d'être prise en charge dans les services quels qu'ils soient.

Par exemple, quelles remontées des service sur les besoins en formation de leurs personnels et en particulier des dessinateurs (cf. circulaire du 18 juin 2010) ?

Quelles inscriptions aux différents cycles de formation proposées dans la circulaire du 21 décembre 2010 ?

L'absence de suivi et d'implication locale est inquiétante à plus d'un titre dans ce contexte de restructuration des services. Il convient d'interpeller les services sur ces éléments.

Enfin, nous ne pouvons pas nous contenter de l'absence de réponse concrète aux revendications statutaires. Il est bien évident que les personnels dessinateurs ne peuvent pas non plus se satisfaire de telles conclusions. Tout est réuni pour engager de nouvelles mobilisations des personnels !